



Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 02 mars 2015

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 16 et 20 octobre 2014 ainsi que de la réunion jointe du 10 novembre 2014
2. Echange de vues avec M. Rainer Klump, recteur de l'Université du Luxembourg (demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique CSV du 19 septembre 2014 et du 28 janvier 2015 et de la sensibilité politique déi Lénk du 19 septembre 2014)
3. Sites et bâtiments des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, Mme Taina Bofferding, M. Yves Cruchten, Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis
M. Justin Turpel, observateur

M. Marc Hansen, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche
Prof. Dr. Rainer Klump, de l'Université du Luxembourg
M. Léon Diederich, M. Gaston Schmit, M. Luc Schockmel, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Roy Reding, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Président de la Commission

*

Pour des raisons pratiques, Mme le Président propose d'inverser les points 2 et 3 initiaux de l'ordre du jour et d'entendre d'abord la présentation de M. le Secrétaire d'Etat en matière de sites et de bâtiments des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, avant de procéder à l'échange de vues avec M. le Recteur de l'Université du Luxembourg.

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 16 et 20 octobre 2014 ainsi que de la réunion jointe du 10 novembre 2014

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

2. Sites et bâtiments des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche informe que le 27 février 2015, le Gouvernement en conseil a pris une série de décisions concernant l'implantation des infrastructures de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Pour une présentation détaillée de ces décisions, il est renvoyé au dossier de presse repris à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

A titre préliminaire, il convient de rappeler que la loi du 4 août 2014 relative à l'équipement meublant, scientifique, informatique et autre de certains bâtiments de la Cité des Sciences à Belval, a autorisé le Gouvernement à procéder au premier équipement de bon nombre de bâtiments du site de Belval, étant entendu que les dépenses engagées au titre de la loi précitée ne peuvent pas dépasser le montant de 140 millions d'euros. Cette loi a permis d'avancer de manière décisive dans les travaux préparatoires en vue de la prise en service des bâtiments concernés, quitte à ce que des moyens supplémentaires aient dû être débloqués par la suite pour faire face à d'autres besoins (cf. restauration, élaboration d'un concept de mobilité). Parallèlement, il a été tâché d'améliorer la communication avec les principaux acteurs concernés et de mener des discussions avec eux en vue d'une utilisation optimale de l'espace disponible sur le site de Belval.

Entre-temps, les premières équipes de l'Université du Luxembourg ont pu s'installer à Belval. Il s'agit de l'« Unité Belval », justement en charge du déménagement et de toutes les questions afférentes au nouveau site, qui a occupé ses bureaux dans la Maison du Savoir dès janvier 2015. Elle a été suivie de l'équipe du LUCET (*Luxembourg Centre for Educational Testing*), qui a emménagé dans la Maison des Sciences Humaines en février 2015. Le processus de déménagement des unités concernées se poursuivra tout au long du printemps et de l'été 2015. A noter que l'ensemble de l'administration centrale s'installera également à Belval.

L'inauguration officielle du site de Belval est prévue pour la semaine du 21 septembre 2015. Elle sera suivie de près de la séance de rentrée académique 2015-2016, qui, conformément à une décision récente du conseil de gouvernance de l'Université, aura lieu le 25 septembre 2015 à Belval.

A l'heure actuelle, l'Université du Luxembourg est encore répartie sur six sites dont trois campus (Limpertsberg, Kirchberg et Walferdange). Le centre interdisciplinaire LCSB

(*Luxembourg Centre for Systems Biomedicine*) est d'ores et déjà installé à Belval, tandis que la majeure partie de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance ainsi que le centre interdisciplinaire SnT (*Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust*) se trouvent dans des surfaces locatives à Kirchberg.

La fondation Restena est actuellement située au campus Kirchberg.

Le *Luxembourg Institute of Science and Technology* (LIST) est installé dans un bâtiment provisoire à Belvaux, dans le bâtiment JFK à Kirchberg, dans des surfaces locatives à Kirchberg, au SISA à Hautcharage et au Technoport à Esch-sur-Alzette, ainsi que dans des bâtiments provisoires (anc. Fonds Belval et ADEM) à Esch-Belval.

Le *Luxembourg Institute of Socio-Economic Research* (LISER) occupe pour le moment des surfaces locatives du bâtiment RBC-Dexia à Belval.

Le Fonds national de la Recherche (FNR) et le GIE Luxinnovation sont implantés dans les surfaces locatives de la Chambre de Commerce à Kirchberg.

Le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) occupe le château de Sanem, tandis que l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL) est actuellement établi dans le château de Munsbach. L'association sans but lucratif *Luxembourg Income Study* (LIS) est située dans des surfaces locatives à Cents.

Il a été décidé qu'en septembre 2015, l'Université du Luxembourg libérera complètement le campus de Walferdange ainsi qu'une partie de ses surfaces locatives.

La Maison du Savoir à Belval accueillera l'Université du Luxembourg, le FNR, la fondation Restena et l'IUIL.

La Maison des Sciences Humaines à Belval accueillera l'Université du Luxembourg, le LISER, la LIS et le CVCE.

La Maison de l'Innovation à Belval accueillera le LIST, le GIE Luxinnovation et le Centre de Formation Professionnelle Continue Dr Robert Widong.

Le LIST va ainsi pouvoir libérer complètement le bâtiment JFK à Kirchberg ainsi que des surfaces locatives à Kirchberg et au Technoport à Esch-sur-Alzette.

Le LISER quittera les surfaces locatives du bâtiment RBC-Dexia à Belval.

Le FNR et le GIE Luxinnovation quitteront les surfaces locatives de la Chambre de Commerce à Kirchberg.

La LIS quittera les surfaces locatives à Cents.

Le CVCE libérera le château de Sanem, tandis que l'IUIL quittera le château de Munsbach.

Le bâtiment JFK à Kirchberg, libéré par le LIST, sera mis à la disposition de l'Université du Luxembourg. S'y installeront le SnT ainsi que certaines unités de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance (le *Centre for Research in Economics and Management* (CREA), la *Luxembourg School of Finance* (LSF), la *Luxembourg Business Academy* (LBA)), soit au total quelque 220 personnes.

Selon les prévisions, les actions de déménagement susmentionnées se dérouleront entre juillet et octobre 2015.

Au total pourront ainsi être réalisées, pour 2015/2016, des économies de loyers s'élevant à quelque 5 millions d'euros.

L'installation du CVCE et de l'IUIL à Belval est par ailleurs susceptible de renforcer la collaboration de ces instituts avec l'Université du Luxembourg et les centres de recherche publics.

Les infrastructures du Campus de Walferdange ainsi libérées seront réaffectées au Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, qui y regroupera un certain nombre de ses services et instituts, parmi lesquels se trouvent notamment le futur IFEN (Institut de formation de l'Education nationale), l'INFPC (Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue), le CGIE (Centre de gestion informatique de l'éducation),

le Service de la restauration scolaire (Restopolis) ou encore l'ONE (Office national de l'enfance). Pour une énumération exhaustive des entités concernées, il est renvoyé au document repris en annexe.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Il est retenu que la présentation détaillée des changements prévus sera mise à la disposition des membres de la Commission¹.

- Aucune décision n'est encore prise au sujet de la réaffectation des châteaux de Sanem et de Munsbach, qui seront libérés dans le cadre des mouvements décrits ci-dessus. En tout état de cause, des travaux de rénovation sont à prévoir en relation avec le château de Sanem.

- Les changements prévus, et notamment l'installation de bon nombre d'entités à Belval, auront inévitablement des incidences en termes de mobilité. L'Université du Luxembourg a déjà réalisé une étude afférente. Le Ministère du Développement durable et des Infrastructures est chargé d'élaborer un concept de mobilité, en étroite concertation avec les acteurs concernés.

- Au-delà de l'échéance importante de septembre 2015, les prochaines étapes en matière de prise en service des infrastructures de la Cité des Sciences à Belval sont en préparation. Le calendrier précis est évidemment tributaire de l'évolution des travaux restants.

S'agissant des infrastructures de l'Université à Luxembourg-ville, il faudra prochainement prévoir des travaux de rénovation sur le campus de Limpertsberg. Dans cette optique, il est utile que l'Université puisse désormais disposer du bâtiment JFK à Kirchberg.

- Il n'existe aucun lien entre l'implantation d'acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à Belval et la question du futur site des Archives nationales de Luxembourg. Dans ce dernier dossier, il ne se présente d'ailleurs, pour l'instant, aucun nouvel élément.

- Il est évident que le rapprochement géographique de l'IUIL et de l'Université du Luxembourg est censé renforcer la collaboration et favoriser la création de synergies entre les deux entités. La question de l'évolution future de l'IUIL sera examinée en concertation avec les responsables de l'institut même et de l'Université.

Concernant l'Institut d'Histoire du temps présent, il est rappelé que, même si sa création avait été annoncée dans le programme gouvernemental 2013-2018 sous le ressort de la culture, il relèvera en définitive de la compétence du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce dernier a entamé un processus de consultation de tous les acteurs visés. A l'heure actuelle, aucune décision n'est encore prise ni quant à la forme définitive que prendra ce projet ni en ce qui concerne son implantation géographique.

3. Echange de vues avec M. Rainer Klump, recteur de l'Université du Luxembourg (demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique CSV du 19 septembre 2014 et du 28 janvier 2015 et de la sensibilité politique

¹ Le document afférent a été transmis aux membres par courrier électronique dès le 2 mars 2014. Par ailleurs, comme signalé ci-dessus, il est annexé au présent procès-verbal.

déi Lénk du 19 septembre 2014)

Mme le Président souhaite la bienvenue à M. le Professeur Rainer Klump, recteur de l'Université du Luxembourg depuis janvier 2015, et présente brièvement l'invité. Né à Darmstadt, M. Rainer Klump a fait des études d'économie dans les universités de Mayence, Paris I et Erlangen-Nuremberg, où il a soutenu sa thèse de doctorat et obtenu son habilitation. Il a enseigné aux universités de Wurtzbourg et d'Ulm, ainsi qu'à l'Université Goethe de Francfort-sur-le-Main, dont il a été le vice-président à titre principal. Il a également été professeur invité à Sciences Po Paris, à l'Université Paris-Dauphine ainsi qu'à l'Université Lyon 2.

Tout en remerciant la Commission de l'invitation, M. Rainer Klump souligne que plusieurs raisons l'ont amené à relever le défi à la tête du rectorat de l'Université du Luxembourg. D'une part, il peut se prévaloir d'une expérience en matière de *management* académique, acquise à l'Université Goethe de Francfort-sur-le-Main, institution désormais centenaire. A l'époque, la fondation de celle-ci allait à l'encontre du modèle traditionnel, dans la mesure où la nouvelle institution englobait des entités existantes et misait sur l'engagement privé ainsi que sur un solide ancrage international. D'autre part, comme il ressort de son parcours académique, M. Rainer Klump a toujours recherché le contact avec le monde universitaire francophone et se trouve de ce fait attiré par le contexte multilingue de l'Université du Luxembourg. A ses yeux, le multilinguisme est susceptible de constituer un atout important pour une université au XXI^e siècle. S'y ajoute que, sur le plan privé, la famille de son épouse est originaire d'Udelfangen (Trierweiler), ce qui fait que depuis longtemps, M. Klump éprouve des sympathies pour la région.

Quant à la procédure de recrutement même, l'orateur l'a vécue comme très professionnelle.

Le nouveau recteur a trouvé au Luxembourg une université jeune et dynamique, ayant connu une évolution rapide en l'espace d'une dizaine d'années. Sa création doit sans doute être mise en relation avec des initiatives européennes telles que la déclaration de Bologne de 1999 et la stratégie de Lisbonne lancée en 2000-2001. En accord avec le processus de Bologne, l'Université du Luxembourg mise sur la mobilité et, conformément à la stratégie de Lisbonne, elle accorde un poids important à la recherche. Avec ses trois facultés, elle couvre une vaste panoplie de disciplines scientifiques, tandis que ses deux centres interdisciplinaires, le SnT (*Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust*) et le LCSB (*Luxembourg Centre for Systems Biomedicine*), mettent l'accent sur deux domaines fondamentaux pour le développement du pays. Si l'Université a pu évoluer si vite, cela tient aussi au fait qu'elle a réussi à attirer une équipe de chercheurs internationaux, hautement motivés et dotés d'un véritable esprit de pionniers.

C'est ainsi que l'Université est parvenue à occuper une position centrale dans le dispositif national de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. A vrai dire, l'Université est appelée à jouer un tel rôle-clé plus que toute autre institution, étant donné que par la diversité de ses activités, englobant la recherche, l'enseignement, la formation des doctorants et le transfert de technologies, elle entretient des relations avec tous les acteurs du domaine. Désormais, il s'agira d'affiner et de renforcer encore ce rôle.

Un premier défi qu'a pu identifier le nouveau recteur consiste à assurer durablement le financement de l'Université pour lui permettre de continuer à assurer ses missions. S'il est vrai que la dotation de l'Etat pour 2015 est supérieure à celle des années précédentes, il n'en reste pas moins que, dans le contexte de crise économique et financière, le rythme de croissance des moyens mis à disposition a été freiné par rapport à la première décennie de l'existence de l'Université.

Un autre défi est sans doute lié à la question de l'implantation géographique de l'Université. M. le Recteur ne peut qu'approuver et soutenir le choix d'une centralisation à Belval. Quant

aux entités qui sont appelées à rester à Luxembourg-ville, il s'agira désormais de chercher à concentrer autant que possible.

Le troisième défi concerne l'organisation interne de l'Université. Il est évident qu'après dix ans de fonctionnement, certaines réorganisations internes sont devenues nécessaires. A la fin de la semaine du 2 mars 2015 sera présenté le rapport de suivi sur la deuxième évaluation externe de l'Université. Le processus régulier d'évaluation contribue indéniablement à dégager les domaines dans lesquels des adaptations s'imposent.

En ce qui concerne les projets et les priorités pour 2015, M. le Recteur estime que, d'un point de vue pratique, cette année sera évidemment marquée par le déménagement de certaines entités de l'Université à Belval. En janvier 2015, lors d'une grande assemblée du personnel à la Maison du Savoir, la direction de l'Université a présenté aux scientifiques et employés administratifs le calendrier détaillé du déménagement ainsi que la répartition des bâtiments. A cette occasion ont été soulevées un certain nombre de questions pratiques qui se posent en relation avec ce déménagement. La problématique de la mobilité tant du personnel de l'Université que des étudiants constitue sans doute un des défis majeurs dans ce contexte. Pour développer des stratégies afférentes, le rectorat mène actuellement des discussions internes et est en contact permanent avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures. En tout état de cause, il s'agira de favoriser la mobilité douce (chemin de fer, *car sharing*, *car pooling*, etc.) et de soutenir les collaborateurs de l'Université qui optent pour une telle solution. Aucun subventionnement ne leur sera accordé pour le stationnement à Belval.

Quant au fond, M. le Recteur a lancé un processus de révision de la stratégie de l'Université du Luxembourg, sans pour autant procéder à une remise en cause globale des choix qui ont été faits par le passé. Il s'est ainsi proposé de mettre surtout l'accent sur les trois points suivants :

- Pour une université jeune et dynamique comme l'Université du Luxembourg, il est indispensable de pouvoir se prévaloir d'une stratégie digitale, qui ait des répercussions aussi bien dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de l'administration qu'au niveau des relations avec le monde extérieur (*public outreach*). Pour affiner cette stratégie a été mis en place un groupe de travail *ad hoc*. A côté du SnT, qui s'occupe de questions digitales, le LCSB éprouve un grand besoin en cette matière pour mener à bien ses activités de recherche, sans oublier que dans les facultés, certains groupes de travail nécessitent également des outils performants.
- Selon l'orateur, dès le départ, l'Université a été investie d'une mission européenne. Néanmoins, il considère que cette mission ne trouve pas encore son application à tous les niveaux de la recherche, de l'enseignement et des relations avec le monde extérieur et qu'il subsiste des potentialités dans ce domaine (cf. renforcement des relations avec les institutions européennes, présence et visibilité de l'Université du Luxembourg dans les programmes de recherche européens, ancrage de la dimension européenne dans les programmes d'enseignement, question du multilinguisme).
- Enfin, il s'agit d'améliorer encore l'intégration de l'Université du Luxembourg dans le pays même (cf. société, économie, vie politique, vie culturelle). A cet effet, il s'agira de définir un certain nombre de priorités. Y est également liée la question de la mise en place d'une formation en médecine (*medical school*), ou encore celle de la *business school*, au sujet de laquelle l'Université est actuellement en contact avec la Chambre de Commerce.

Comme signalé ci-dessus, s'y ajoute la nécessité de mener des réflexions en matière d'organisation interne de l'Université. Un autre aspect qui mérite une attention particulière est celui de la communication interne et externe. En relation avec la communication externe, il est ainsi prévu d'impliquer l'Université dans le projet du *nation branding*.

En matière de financement, M. le Recteur apprécie que le contrat d'établissement 2014-2017 comporte une clause de révision à mi-parcours, ce qui lui permettra de reprendre en temps utile les discussions avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour terminer, l'orateur évoque encore quelques domaines dans lesquels il a repéré des problèmes et où il existe, selon lui, un certain besoin de discussion. Il s'agit des éléments suivants :

- M. le Recteur estime qu'il faudra se pencher sur la question de l'implantation géographique des activités de l'Université qui restent ancrées à Luxembourg-ville. Cela vaut notamment pour la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance. Dans cette optique, l'orateur salue la mise à disposition du bâtiment JFK à Kirchberg, mais est d'avis qu'il ne s'agit que d'une première étape dans un processus de débat et de décisions.
- L'orateur ne peut qu'approuver la décision d'installer le CVCE et l'IUIL à Belval et de créer ainsi une proximité géographique avec l'Université. Il se pose toutefois la question de l'évolution future de la collaboration avec ces instituts. Si l'Université est fortement intéressée à intensifier cette coopération, il importe néanmoins de développer des stratégies adéquates.
- La loi du 27 août 2014 modifiant entre autres la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public introduit des aides à la formation-recherche dites « collectives ». En peuvent bénéficier des écoles doctorales ou des écoles de recherche qui proposent un programme pluriannuel de recherche et de formation. Tout en approuvant en principe cette disposition, M. le Recteur estime qu'il reste encore à clarifier la forme précise que devrait prendre un tel projet. Il importe de garantir que tous les domaines de la recherche puissent en profiter, à condition que les projets présentent la qualité requise.
- Un dernier aspect concerne la façon dont l'Université est perçue au Luxembourg. L'orateur constate que des observateurs extérieurs au pays se disent souvent impressionnés par les résultats qui ont pu être obtenus en l'espace d'une décennie, tandis que les résidents ont une perception beaucoup plus mitigée de l'Université. Il est d'avis que ces derniers peuvent être fiers de l'évolution remarquable de l'Université, qui peut parfaitement contribuer à promouvoir l'image de marque du Luxembourg à l'étranger.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- La représentante du groupe politique CSV rappelle que son groupe avait demandé dès le 19 septembre 2014 de prévoir une entrevue avec le futur recteur de l'Université du Luxembourg. Cette demande a été renouvelée le 28 janvier 2015, suite à l'entrée en fonction de M. Rainer Klump (cf. demandes reprises aux annexes 2 et 3 du présent procès-verbal). Il aurait en effet été souhaitable que le Parlement figure parmi les premiers acteurs à se voir présenter les priorités et les stratégies définies par le nouveau recteur et à avoir l'occasion de procéder à un échange de vues y relatif.

Mme le Président tient à préciser que, contrairement à ce qui est affirmé dans la lettre du 28 janvier 2015 du groupe politique CSV, la Commission n'avait nullement refusé la première demande de ce groupe, datant du 19 septembre 2014 et visant à prévoir une entrevue avec le nouveau recteur. Lors de la réunion du 29 septembre 2014, la Commission avait seulement décidé majoritairement de ne procéder à un échange de vues avec M. Rainer Klump qu'une fois qu'il serait pleinement installé dans sa nouvelle fonction (cf. procès-verbal afférent).

- Suite à une question afférente, M. le Recteur informe que les premiers contacts informels en vue de sa candidature pour le poste de recteur remontent à août 2013. Les premières entrevues officielles ont eu lieu en octobre 2013.

En tant qu'ancienne ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme Martine Hansen confirme avoir été au courant de ces entretiens préliminaires. Elle n'est toutefois pas intervenue directement à ce stade précoce de la procédure.

- Actuellement, quelque 40 à 45% des étudiants sont originaires du Luxembourg (ci-après : « étudiants résidents »), tandis que les autres proviennent de l'étranger (ci-après : « étudiants étrangers »). Ce taux correspond aux objectifs initiaux, dans la mesure où il était établi dès le départ que le nombre des étudiants étrangers devrait l'emporter sur celui des résidents. Les données varient évidemment en fonction des cycles d'études : au niveau des doctorants et des étudiants en master, la proportion des étudiants étrangers est supérieure à la moyenne évoquée ci-dessus, tandis qu'au niveau des programmes de bachelor, le nombre d'étudiants résidents et d'étudiants étrangers est plus ou moins équivalent.

Dans ce contexte est soulevée la question de savoir si la création de l'Institut de formation de l'Education nationale (IFEN) est susceptible d'avoir des incidences sur la proportion entre étudiants résidents et étrangers. De fait, la formation pédagogique des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique sera désormais assurée par cet institut et non plus par l'Université.

- Suite à un questionnement afférent, M. le Recteur signale qu'à l'heure actuelle, quelque 750 logements sont disponibles pour les étudiants. Dans deux ans, ce chiffre sera presque doublé, étant donné que l'on disposera alors d'environ 1.400 logements pour étudiants, situés essentiellement à Esch-sur-Alzette et aux environs de Belval. A ce moment, 20 à 25% des étudiants pourront profiter d'un logement. Il s'agit d'une situation exceptionnelle en Europe, qui est susceptible de renforcer encore l'attractivité de l'Université.

- Il se pose la question de savoir dans quelle mesure il est possible d'orienter les programmes d'enseignement sur les besoins réels du marché du travail. Dans quels délais peuvent être mis en place de nouveaux programmes pour répondre à de tels besoins ?

En réponse, il est exposé qu'une fois que le conseil de gouvernance a décidé la mise en place d'un nouveau programme d'enseignement, il faut compter avec un délai d'environ deux ans, avant que ce programme puisse démarrer. Si l'offre en programmes est suffisamment vaste, il est toutefois possible d'introduire, dans des délais plus rapprochés, des options au niveau d'un programme existant et de satisfaire ainsi à une certaine demande. La question se pose actuellement dans le domaine des finances, où il s'agit de vérifier s'il est possible de réagir assez vite à certaines évolutions. Dans ce cas, il serait cependant souhaitable de disposer de soutiens externes.

- Interrogé sur les nouvelles impulsions qu'il compte donner, M. le Recteur donne à penser qu'il n'est pas opportun d'annoncer trop tôt des initiatives, dans la mesure où le processus de stratégie est encore en cours. Il peut néanmoins signaler d'ores et déjà que des discussions sont engagées avec des acteurs importants du secteur financier en vue du développement de nouvelles offres d'enseignement. Il semble évident que le domaine des finances, qui figure parmi les axes prioritaires de l'Université, doit aussi être favorisé à l'avenir. Sur le plan de la recherche, M. le Recteur est en discussion avec M. Gaston Reinesch, gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg, en vue de la mise en place de coopérations. Dans ce contexte, l'Université du Luxembourg est déjà impliquée dans un programme international, auquel participe aussi l'Ecole d'économie de Toulouse (*Toulouse School of Economics*), avec le professeur Jean Tirole, prix Nobel d'économie 2014.

Une toute nouvelle piste consisterait à renforcer, avec l'aide de partenaires étrangers, la recherche et l'enseignement en matière de logistique, domaine évoqué au demeurant dans le programme gouvernemental 2013-2018 en relation avec la politique de diversification de l'économie.

Par ailleurs, le Ministère de l'Economie a proposé d'impliquer l'Université, éventuellement en coopération avec le LIST et des partenaires suisses, dans le domaine de la construction durable.

- S'agissant de la collaboration de l'Université du Luxembourg avec les centres de recherche publics, M. le Recteur ne peut rendre compte, jusqu'à présent, que d'expériences positives. Il a déjà eu des contacts avec les directeurs généraux respectifs du LISER et du LIH, et rencontrera le nouveau directeur général du LIST dès son entrée en fonction. Il se déclare convaincu que l'implantation de la plupart de ces institutions sur le site commun de Belval favorisera le développement de nouvelles formes de coopération.

Dans ce contexte, l'orateur propose de sonder l'opportunité de mettre en place un programme de chaires communes (*joint professorships*) entre l'Université et les centres de recherche publics. Il s'agit en effet d'un modèle qui a fait ses preuves à l'étranger.

M. le Recteur estime néanmoins que les efforts en vue d'un rapprochement et d'une collaboration renforcée n'entraînent nullement la nécessité d'étouffer tout esprit de concurrence entre les différentes institutions, dans la mesure où une concurrence saine stimule le progrès scientifique.

Il est fait valoir qu'un défi majeur consiste aussi dans la mise en réseau de l'Université, des centres de recherche publics et de la société et qu'il serait intéressant, à une autre occasion, d'entendre également les idées de M. le Recteur à ce sujet.

- Pour ce qui est des sciences humaines, M. le Recteur est d'avis qu'elles constituent une partie intégrante de l'Université du Luxembourg. Un intérêt particulier réside dans l'établissement de liens interdisciplinaires entre les sciences humaines et d'autres domaines. A titre d'exemple, le LCSB est intéressé à discuter la dimension éthique de la biomédecine avec des représentants de l'institut de philosophie. Il serait même envisageable de créer une chaire commune dans cette matière.

- Concernant la question de la mise en place d'une formation en médecine (*medical school*) à l'Université, M. le Secrétaire d'Etat propose de présenter prochainement à la Commission les résultats intermédiaires des études et analyses réalisées en vue d'examiner l'opportunité d'une telle initiative. Ce point pourra être prévu pour la réunion du lundi 16 mars 2015, à 10.30 heures.

- M. le Recteur confirme que ses objectifs en matière de communication englobent la nécessité d'améliorer encore l'image de marque de l'Université dans le pays même.

- En relation avec le sujet du financement de l'Université du Luxembourg, il est soulevé la question de savoir s'il serait envisageable d'augmenter les frais d'inscription.

M. le Recteur estime que dans le cas où serait effectivement mise en place une formation en médecine à l'Université, il conviendrait de percevoir une participation conséquente auprès des étudiants qui s'inscrivent dans cette formation onéreuse. A cette occasion pourrait éventuellement être mené un débat général sur les structures de financement.

- Suite à un questionnement concernant l'évolution future du multilinguisme à l'Université, M. le Recteur confirme que celui-ci engendre un certain nombre de problèmes d'organisation interne. Il est prévu de créer un centre de langues qui proposera des cours d'anglais, de français et d'allemand. Il reste encore à clarifier si ces formations s'adressent en première ligne aux étudiants en bachelor et en master, ou si elles visent également le personnel scientifique de l'Université.

Il est incontestable que dans le monde scientifique, l'anglais s'est de plus en plus imposé comme véritable *lingua franca*. En témoignent d'ailleurs les nouvelles dénominations – anglaises – des centres de recherche publics luxembourgeois.

Evidemment, il importe d'aborder le sujet du multilinguisme avec le doigté nécessaire et de ne pas en négliger la dimension politique. Il serait concevable de déboucher sur une double

stratégie en s'orientant dans certains domaines davantage vers l'anglais, tandis que dans d'autres serait maintenu le multilinguisme.

- La question de savoir s'il est prévu d'offrir également à l'Université la possibilité d'accomplir des études à distance (*Fernstudium*) renvoie inévitablement à la stratégie digitale, qui figure parmi les objectifs définis par M. le Recteur. Celui-ci considère qu'il s'agira de proposer un mélange judicieux d'offres digitales et d'activités qui requièrent une présence physique. Un des atouts de l'Université du Luxembourg pourrait consister dans le développement d'une offre digitale plurilingue.

- Il est soulevé la question de savoir si, compte tenu des besoins avérés en ingénieurs diplômés, il ne serait pas indiqué d'élargir l'offre actuelle et de proposer, à côté du bachelor en ingénierie, également un programme de master.

M. le Recteur rappelle qu'il est prévu d'installer dans quelques années l'entité de l'ingénierie sur le site de Belval, dans des bâtiments hautement équipés. C'est à ce moment que pourra être élucidée la question de la mise en place d'un programme de master en ingénierie.

- Il est signalé qu'il existe également, sur le marché du travail, de très grands besoins en informaticiens et que les profils requis se caractérisent par une grande diversité. Il s'agit ainsi à la fois de prendre en compte ces besoins et de former des spécialistes susceptibles d'attirer des entreprises au Luxembourg.

M. le Recteur fait valoir que le SnT peut se prévaloir d'une approche exemplaire dans ce domaine. Il entretient en effet des relations très intenses avec ses partenaires industriels, ce qui lui permet de connaître de près leurs besoins.

- En relation avec le contrôle de la qualité de l'enseignement, M. le Recteur expose que l'employabilité des diplômés de l'Université du Luxembourg vient d'être analysée. Il en résulte que plus de 90% des diplômés de l'Université trouvent un emploi en l'espace d'un an. L'Université développe actuellement une procédure de contrôle interne de la qualité, qui permettra d'évaluer des programmes d'enseignement, des cours, etc. Par ailleurs, la charte pédagogique prévue par le contrat d'établissement 2014-2017 sera élaborée jusqu'à la fin de l'année courante.

- Interpellé sur la formation des instituteurs de l'enseignement fondamental, qui est assurée par le bachelor en sciences de l'éducation, M. le Recteur informe qu'il n'a pas encore eu l'occasion d'étudier de plus près cette problématique.

- Suite à une demande afférente, il est retenu que lors de la réunion du 16 mars 2015, la Commission se verra également présenter le rapport de suivi sur la deuxième évaluation externe de l'Université, rapport évoqué ci-dessus.

En réponse à un questionnement afférent, M. le Recteur précise que le rapport de suivi est censé vérifier dans quelle mesure l'Université a pris en compte, au cours des deux dernières années, les recommandations émises dans le cadre du deuxième rapport d'évaluation externe, présenté en 2013. Lui-même en tiendra compte pour le développement de sa stratégie, mais il est évident que ces recommandations concrètes ne peuvent servir, à elles seules, de fondement pour la nouvelle stratégie de l'Université, d'autant que bon nombre d'entre elles ont déjà été mises en pratique.

Pour des raisons de temps, il est décidé de poursuivre l'échange de vues avec M. le Recteur lors d'une réunion ultérieure. Sur demande du représentant de la sensibilité politique « déi Lénk », qui avait également sollicité dès septembre 2014 une entrevue avec M. Rainer Klump (cf. annexe 4), le rendez-vous est fixé séance tenante au lundi 30 mars 2015, à 10.30 heures.

4. Divers

- Mme le Président prend acte de la **demande de mise à l'ordre du jour du 25 février 2015 du groupe politique CSV**, visant à convoquer une réunion jointe de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace et de la Commission de l'Economie pour faire le bilan de la mission de prospection en matière de technologies de l'information et de la communication (ICT) qu'a menée récemment M. le Ministre des Communications et des Médias aux Etats-Unis (cf. annexe 5). Il est retenu que, sous réserve de l'accord de M. le Président de la Commission de l'Economie, cette réunion pourrait avoir lieu à la plage horaire fixe de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace, soit un lundi à 10.30 heures.

- Comme signalé ci-dessus, la prochaine réunion de la Commission est fixée au **lundi 16 mars 2015, à 10.30 heures**. Elle sera consacrée aux études et analyses réalisées en vue d'examiner l'opportunité de mettre en place une formation en médecine à l'Université du Luxembourg, ainsi qu'à la présentation du rapport de suivi sur la deuxième évaluation externe de l'Université du Luxembourg.

La suite de l'entrevue avec M. le Recteur de l'Université du Luxembourg aura lieu le **lundi 30 mars 2015, à 10.30 heures**.

Luxembourg, le 9 mars 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Christiane Huberty

Le Président,
Simone Beissel

Annexes :

1. Dossier de presse « Implantation des infrastructures de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et réaffectation du Campus de Walferdange »
2. Demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique CSV du 19 septembre 2014
3. Demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique CSV du 28 janvier 2015
4. Demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique « déi Lénk » du 19 septembre 2014
5. Demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique CSV du 25 février 2015



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Implantation des infrastructures de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et réaffectation du Campus de Walferdange

2 mars 2015

Implantation des infrastructures de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et réaffectation du Campus de Walferdange

Déménagement de l'Université et des Centres de recherche

Actuellement l'Université du Luxembourg est située sur 6 sites dont 3 campus (Limpertsberg, Kirchberg et Walferdange), le centre interdisciplinaire LCSB étant à Belval et la majeure partie de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance ainsi que le centre interdisciplinaire SnT se trouvent dans des surfaces locatives à Kirchberg. La fondation Restena est située actuellement au campus Kirchberg.

Le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) est situé actuellement dans le bâtiment provisoire à Belvaux, dans le bâtiment JFK à Kirchberg, dans des surfaces locatives à Kirchberg, SISA à Hautcharage et Technoport à Esch-sur-Alzette et finalement dans les bâtiments provisoires (anc. Fonds Belval et ADEM) à Esch-Belval.

Le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) est situé actuellement dans les surfaces locatives du bâtiment RBC-Dexia à Belval.

Le Fonds national de la Recherche (FNR) et le GIE Luxinnovation sont situés actuellement dans les surfaces locatives de la Chambre de Commerce à Kirchberg.

Le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) est situé actuellement dans le Château de Sanem et l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL) est situé actuellement dans le Château de Munsbach. Luxembourg Income Study (LIS) est située actuellement dans les surfaces locatives à Cents.

La Maison du Savoir à Belval accueillera l'Université du Luxembourg, le FNR, la fondation Restena et l'IUIL.

La Maison des Sciences Humaines à Belval accueillera l'Université du Luxembourg, le LISER, la LIS et le CVCE.

La Maison de l'Innovation à Belval accueillera le LIST, le GIE Luxinnovation et le Centre de Formation Professionnelle Continue Dr Robert Widong.

L'Université du Luxembourg va libérer complètement le campus Walferdange et une partie de ses surfaces locatives.

Le LIST va libérer complètement le JFK à Kirchberg ainsi que des surfaces locatives à Kirchberg et au Technoport à Esch-sur-Alzette.

Le LISER quittera les surfaces locatives du bâtiment RBC-Dexia à Belval.

Le FNR et le GIE Luxinnovation quitteront les surfaces locatives de la Chambre de Commerce au Kirchberg.

La LIS quittera les surfaces locatives à Cents.

Le CVCE va libérer le Château de Sanem et l'IUIL va libérer le Château de Munsbach.

Le bâtiment JFK au Kirchberg, libéré par le LIST, sera mis à disposition pour le compte de l'Université du Luxembourg.

Le total des économies de loyers annuels pour 2015/2016 se situent autour de EUR 5 millions.

Le Campus de Walferdange : une meilleure synergie pour les services et instituts de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

D'ici juillet 2015, la Faculté des Langues, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'éducation (FLSHASE) de l'Université du Luxembourg déménagera progressivement du Campus de Walferdange au site de Belval.

Les infrastructures du Campus de Walferdange ainsi libérées seront réaffectées au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, qui y regroupera certains de ses services et instituts, à savoir :

- l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN)
- le Service de la restauration scolaire (Restopolis)
(actuellement : Campus Geesseknäppchen, Luxembourg)
- le Service de documentation et production audiovisuelle (DPAV) du SCRIPT
(actuellement : rue Aldringen, Luxembourg)
- l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC)
(actuellement : rue de l'Avenir, Luxembourg)
- le Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE)
(actuellement : rue Aldringen, Luxembourg)
- le Collège des Inspecteurs
(actuellement : route de Longwy, Bertrange)
- les inspectorats des arrondissements 3, 4, 5 de l'enseignement fondamental
(actuellement : route de Longwy, Bertrange)
- les équipes multiprofessionnelles (EMP) des arrondissements d'inspection 3, 4 et 5
(actuellement : route de Longwy, Bertrange)
- l'Institut pour déficients visuels (IDV)
(actuellement : route de Longwy, Bertrange)

- la Commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPPN)
(actuellement : route de Longwy, Bertrange)
- l'Office national de l'enfance (ONE)
(actuellement : rue Auguste Lumière, Luxembourg)
- le Service « Treff-Punkt » des Maisons d'enfants de l'État
(actuellement : rue Pasteur, Dudelange)
- le projet « Jugendwunnen »
- le Lëtzebuenger Online Dictionnaire (gestion commune du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture)
(actuellement : rue Kalchesbruck, Luxembourg)

Le campus accueillera également, à titre exceptionnel, pour l'année scolaire 2015-2016, six classes de l'école privée Charlemagne en attendant que les responsables de cette école trouvent de nouvelles localités.

Le regroupement de ces services et instituts aura l'avantage de :

- créer des synergies et faciliter la collaboration entre les services concernés ;
- réaliser des économies en frais de location ;
- libérer de l'espace dans le bâtiment du ministère (rue Aldringen) pour réunir sous un même toit les départements de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (ces deux derniers étant actuellement encore localisés dans le bâtiment du ministère de la Famille)
- de mettre à la disposition des élèves de l'Uelzechtlycée la salle omnisports du campus Walferdange, ce lycée n'ayant pas d'infrastructures sportives propres.

+352225922



FRAKTION

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des
Media, des Communications et de l'Espace
- à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement
- aux Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 19 septembre 2014
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 septembre 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, nous aimerions vous informer que notre groupe politique souhaiterait voir mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace les nouvelles priorités et stratégies de l'Université du Luxembourg telles que annoncées le 18 septembre 2014 par le futur recteur, Monsieur Rainer Klump.

Ce point devrait être discuté en présence du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du futur recteur de l'Université du Luxembourg, M. Klump.

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre la présente missive à Madame la Présidente de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Claude Wiseler
Président adjoint du groupe

Octavie Modert
Députée

Groupe politique CSV : demande de mise à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace de la présentation des nouvelles priorités et stratégies de l'Université du Luxembourg

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace
- aux Membres de la Conférence des Présidents
- à M. le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- à M. le Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,





CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
28 JAN. 2015

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 28 janvier 2015

Monsieur le Président,

Par la présente, nous aimerions vous informer que notre groupe politique souhaiterait voir mettre à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace la présentation des nouvelles priorités et stratégies de l'Université du Luxembourg telles qu'annoncées par le nouveau recteur Monsieur Rainer Klump le 18 septembre 2014.

Nous aimerions rappeler que notre groupe avait déjà formulé, par courrier du 19 septembre 2014, le souhait d'inviter M. Klump alors que son prédécesseur était encore en fonction, une demande qui nous a été refusée à l'époque en Commission.

Ce point devrait être discuté en présence du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que du nouveau recteur de l'Université du Luxembourg dans le courant du mois de février 2015.

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre la présente missive à Madame la Présidente de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Claude Wiseler
Président du groupe

Octavie Modert
Députée

Luxembourg, le 19 septembre 2014

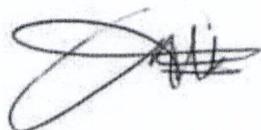
Objet: Demande de mise à l'ordre du jour de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace d'un échange de vues avec le nouveau recteur de l'Université du Luxembourg concernant la nouvelle stratégie de financement de l'université

Monsieur le Président,

Lors d'une conférence de presse et selon les informations relatées, le nouveau recteur de l'Université du Luxembourg, le Dr. Rainer Klump, annonça son intention de réagir aux restrictions budgétaires de l'Etat par une mobilisation renforcée de ressources mises à disposition par des sociétés privés, ce qui, à notre avis, n'est pas sans mettre en cause l'indépendance et la vulnérabilité de l'université. Dans ce contexte, nous vous prions de demander à Madame la Présidente de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de cette commission un point concernant la nouvelle stratégie de financement de l'université et d'y inviter Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que le nouveau recteur Dr. Rainer Klump.

Tout en vous remerciant d'avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le groupe parlementaire 'déi Lénk',



Justin Turpel,
Député

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace
- à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement
- aux Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 22 septembre 2014
Pour le Secrétaire général de la Chambre des Députés,



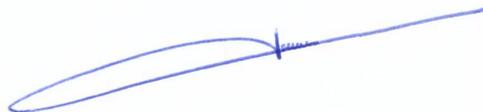
Groupe parlementaire CSV : Demande de convocation d'une réunion jointe de la Commission de l'Economie et de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace pour faire le bilan de la mission de prospection de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ICT) aux Etats-Unis

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission de l'Economie
- aux Membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace
- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 25 février 2015

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small vertical tick mark.



CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
25 FEV. 2015

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 25 février 2015

Concerne : Convocation d'une réunion jointe

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons que notre groupe politique souhaiterait voir convoquer une réunion jointe de la Commission de l'Economie et de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace pour faire le bilan de la mission de prospection de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ICT) aux Etats-Unis.

Nous vous demandons dès lors d'inviter à cette réunion Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre la présente missive à Messieurs les Présidents des commissions parlementaires concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Claude Wiseler
Président du groupe

Laurent Mosar
Député

Diane Adehm
Député